Mort d'un officier vaudois à la Bérésina

Autor(en): **Burnand, Aug.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-16061

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

MORT D'UN OFFICIER VAUDOIS A LA BÉRÉSINA 1812

L'an mil huit cent quinze et le dix-huitième May. A l'audience du Juge de Paix du Cercle de Moudon, sur la réquisition de Monsieur le Lieutenant-Colonel François-Louis-Benjamin Burnand de cette Commune, tendante à faire appeler en cette audience le sieur Jaques Voruz, attaché au corps de l'artillerie du 1er Régiment Suisse, à l'effet qu'il ait à déclarer sous serment toutes les circonstances à sa connaissance sur la mort de Monsieur David-Louis-Benjamin Burnand, fils du requérant, capitaine commandant la compagnie d'artillerie du même Régiment; le dit sieur Voruz évoqué, ayant comparu, après avoir solennisé le serment requis, il lui a été formé les interrogations suivantes :

D. — Votre nom, âge et origine?

R. — Jaques-Simeon ffeu Abraam Voruz âgé d'environ quarante ans, né à Moudon d'où je suis bourgeois.

D. — Avez-vous connu Monsieur David-Louis-Benjamin Burnand de Moudon, capitaine commandant la Compe d'artillerie attachée au 1er Régiment Suisse au service de France?

R. — J'ai connu Monsieur David-Louis-Benjamin Burnand, fils de M. le Colonel Burnand de Moudon, qui a été mon capitaine dans la Légion suisse à Berne, et qui a été ensuite capitaine commandant de l'artillerie du 1er Régiment Suisse, lequel ayant appris que je m'étais engagé dans le Régiment, me proposa en 1809, le 20e novembre, de m'engager dans sa compagnie d'artillerie, dans laquelle j'ai servi sous les ordres du dit M. Burnand jusques à la fin de 1812.

Mon capitaine reçut ordre à Sémo en Lithuanie, le 5e no-

vembre même année, de partir pour Orza avec un parc d'artillerie qu'il commandait en chef, par ordre du Maréchal Oudinot, s'entend le parc du 2e corps d'armée Régimentaire. Cette artillerie ainsi commandée arriva à Orza le 10e dit. Mon capitaine M. Burnand qui avait déjà alors les jambes gelées à son arrivée à Leppel, pour avoir cheminé constamment sur son mulet, entra à l'Hopital d'Orza le lendemain 11e. Je lui avais déjà coupé sur les jambes ses bottes à Leppel, il sortit de l'Hopital d'Orza très malade, le 20e du même mois, pour suivre l'armée sur un traineau que je conduisais moi-même. Le 27 novembre nous arrivames à Borishof dans l'intention de passer le même pont que l'armée avait trajeté sur la Bérézina, lequel pont se trouva rompu et nous fûmes fait prisonniers de guerre entre la Bérézina et Borishof avec le 9e corps d'armée sous les ordres du général Partenon.

La nuit du 27 au 28, le général Russe qui commandait l'armée qui nous a fait prisonniers donna une sauve-garde à mon capitaine et le fit loger dans une chambre à Borishof où il y avait beaucoup de prisonniers blessés et malades. Une demie heure après, la sauve-garde nous a abandonnés et incontinent des cosaques et autres soldats Russes entrèrent dans la chambre où nous avions été placés, prirent le porte-manteau de Monsieur Burnand, ses épaulettes et le dépouillèrent complettement, ne lui laissant que sa chemise et son caleçon. Ils lui ont pris aussi son cheval et sa voiture. Ils m'ont pareillement dépouillé de pied en cape même ma chemise en m'en donnant une très mauvaise. Le voltigeur Krail, qui était aussi auprès de mon capitaine pour le soigner, a été aussi dépouillé comme moi. Ce même Krail partit le 1er Décembre pour suivre une colonne de prisonniers, et moi qui avais toujours eu la confiance de mon capitaine depuis que j'étais sous ses ordres, ai continué à lui donner tous mes soins jusques au troisième du même mois de Décembre que mon dit capitaine mourut environ midi, en ma présence

dans la même chambre où il avait été transporté. Son corps fut le même jour enterré par des Russes. Je suis resté encore deux jours dans la chambre et je fis partie d'une colonne de six cent prisonniers qui fut conduite sur les derrières de l'armée russe.

D. — Monsieur Burnand dans son lit de mort vous a-t-il chargé de quelques commissions pour ses parents?

R. — Non.

Lu et confirmé par sa signature, à Moudon, le susdit jour 18 May 1815. Signé Jaques Voruz.

Pour extrait conforme au Registre des audiences, pour être expédié à Monsieur le requerrant sous les sceau et signature du dit Juge de paix, le dit jour 18e May 1815.

(Signé) P.-L. Burnand, Juge de paix.

Tiré du Registre de la famille Burnand.

Berne, novembre 1907.

Aug. Burnand.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

*** L'histoire côtoie le roman, elle le domine même souvent dans la dernière œuvre de M. Samuel Cornut. C'est à ce titre que nous pouvons recommander sans arrière-pensée la lecture de **La Trompette de Marengo** que les meilleurs et les plus impartiaux des critiques littéraires considèrent comme étant l'œuvre la plus sûre et la plus forte qu'ait écrite jusqu'ici le romancier vaudois. (Payot, éditeur, Lausanne.)

La Trompette de Marengo n'est pas, évidemment, une histoire savante et documentée des événements qui ont présidé, de 1798 à 1815, à la formation du canton de Vaud; on y trouvera en revanche des aperçus que les historiens laissent souvent de côté sur la mentalité de notre peuple à cetre époque décisive. L'auteur, nous le savons, s'est livré à une étude très approfondie du sujet, il a scruté les textes, dépouillé les collections de journaux, interrogé les historiens, et il est arrivé à pouvoir reconstituer admirablement aussi bien la vie du peuple dans nos petites bourgades que celle